



Rédaction des bibliographies et des notes : normes françaises pour les lettres et sciences humaines

1. Comment présenter les références dans une bibliographie

1. Ouvrage

➤ un seul auteur principal

NOM, Prénom, *Titre. Sous-titre*, Lieu de publication, Maison d'édition, Année.

Exemple :

GRAF, Fritz, *La Magie dans l'Antiquité gréco-romaine. Idéologie et pratique*, Paris, Les Belles Lettres, 1994.

➤ plusieurs auteurs principaux

NOM, Prénom et NOM, Prénom, *Titre*, Lieu de publication, Maison d'édition, Année.

Exemple :

BEUGNOT, Bernard et MOUREAUX, Jean-Michel, *Manuel bibliographique des études littéraires*, Paris, Nathan, 1982.

➤ œuvre anonyme

Titre, éd. Prénom Nom, Lieu de publication, Maison d'édition, Année.

Exemples :

Tragédie mahommétiste, Rouen, Abraham Cousturier, 1612.

Roman (Le) du Comte d'Artois (ou *Le Livre du très Chevalereux Comte d'Artois et de sa femme*), éd. J.-Ch. Seigneret, Genève-Paris, Droz, 1966.

➤ actes de colloque (sans éditeur scientifique précisé)

Titre, Actes du Intitulé du Colloque, Lieu de publication, Maison d'édition, Année.

Exemple :

Travaux récents sur le XVII^e siècle, Actes du 8^e Colloque de Marseille, Marseille, CMR 17, 1979.

➤ Présence d'un auteur secondaire (traducteur, éditeur scientifique, etc.)

▪ traduction

NOM, Prénom, *Titre*, trad. Prénom Nom, Lieu de publication, Maison d'édition, Année.

Exemples :

SÉNÈQUE, *Tragédies*, vol. I, trad. Léon Hermann, Paris, Les Belles Lettres, 1924.

YATES, Frances A., *L'Art de la mémoire*, trad. Daniel Arasse, Paris, Gallimard, 1975 [éd. anglaise : 1966].

▪ **ouvrage collectif sous la direction d'un (ou plusieurs) auteurs**

Titre, Prénom Nom dir., Lieu, Maison d'édition, Année.

Exemple :

Rêve (*Le*) et les sociétés humaines, Roger Caillois et Gustav E. Von Grunebaum dir., Paris, Gallimard, 1967.

2. Thèse

NOM, Prénom, Titre. Sous-titre, Type de thèse, Université de soutenance, Année de soutenance.

Exemple :

VISENTIN, Hélène, *Le Théâtre à machines en France à l'âge classique. Histoire et poétique d'un genre*, Thèse de doctorat, Université Paris IV-Sorbonne, 1999.

3. Article ou chapitre d'un ouvrage collectif

NOM, Prénom, « Titre de l'article », in *Titre de l'ouvrage*, Lieu de publication, Maison d'édition, Année, p. xx-xx.

Exemples :

FUMAROLI, Marc, « Classicisme français et culture italienne : réflexions sur l'échec de Théodore », in *Mélanges à la mémoire de Franco Simone. France et Italie dans la culture européenne*, t. II, Genève, Slatkine, 1981, p. 205-238.

ROUBINE, Jean-Jacques, « Sur le travesti féminin dans les opéras de Verdi », in *Dramaturgies, Langages dramatiques*, Mélanges Jacques Scherer, Paris, Nizet, 1986, p. 105-112.

MILLET, Olivier, « L'Ombre dans la tragédie française (1550-1640), ou l'enfer sur la terre », in *Tourments, doutes et ruptures dans l'Europe des XVI^e et XVII^e siècles*, Actes du colloque de Nancy, Jean-Claude Arnould, Pierre Demarolle et Marie Roig Miranda édés., Paris, H. Champion, 1995, p. 163-177.

4. Article dans une revue

NOM, Prénom, « Titre de l'article », *Titre de la revue*, Volume / numéro, Année, p. xx-xx.

Exemples :

BADIOU-MONFERRAN, Claire, « La promotion esthétique du pathétique dans la seconde moitié du XVII^e siècle », *La Licorne*, n° 43, 1997, p. 75-94.

CLERMONT, Martine, « L'acteur et son jeu au XVII^e siècle : ses rapports avec le personnage qu'il représente », *Revue d'histoire du théâtre*, octobre-décembre 1981, p. 379-388.

5. Ressource électronique

A la référence respectant les normes du type de document concerné, on rajoute :

[En ligne : [adresse](#)]. Consulté le Date.

Exemple :

JOYEUX-PRUNEL, Béatrice, « L'histoire de l'art et le quantitatif », *Histoire & mesure*, vol. XXIII, n° 2, 2008, [En ligne : <http://histoiremesure.revues.org/index3543.html>]. Consulté le 17 mars 2010.

Quelques principes généraux à ne pas oublier

- **préciser le volume** : insérer après le titre (vol. I / tome 2,...)
- **préciser les différentes éditions** (le cas échéant)

▪ **pour une source du corpus** : préciser l'année de la première édition (éventuellement avec toutes les précisions sur l'éditeur et le lieu d'édition d'origine).

Exemples :

PRÉVOST, Jean, *Turne*, 1^{ère} éd. 1614, éd. Françoise Kantor, Poitiers, Société des Antiquaires de l'Ouest, 1985.

FURETIÈRE, Antoine, *Dictionnaire universel*, La Haye, Rotterdam, Arnout et Reinier Leers, 1690, 3 tomes (rééd. Paris, SNL-Le Robert, 1978).

▪ **pour une étude critique** : indiquer la première édition, avec, éventuellement, une précision sur une réédition (si vous avez consulté la réédition).

Exemples :

GOLDMANN, Lucien, *Le Dieu caché*, Paris, Gallimard, 1955 ; rééd. Coll. Tel, 1976.

RANK, Otto, *Don Juan et le double*, trad. S. Lautman, Paris, Denoël et Steele, 1932 ; rééd. Paris, Payot, 1973 [éd. allemande : 1924]

2. Citations

La ponctuation : si la ponctuation fait partie de la citation, elle se met avant les guillemets fermants ; dans le cas contraire, elle doit être placée après les guillemets.

Citations courtes / longues :

- si la citation a moins de trois lignes, elle est insérée dans le paragraphe et placée entre guillemets ;
- si la citation présente plus de trois lignes, elle fait l'objet d'un paragraphe indépendant (en retrait et avec une police plus petite), sans guillemets

Citations en langue étrangère : la citation originale se met en note et la traduction dans le corps du texte.

Citations à l'intérieur d'une citation : utiliser les guillemets anglais à l'intérieur des guillemets français (« ... "... " ... »).

3. Les notes de bas de page

L'appel de note se place avant la ponctuation ou les guillemets fermants d'une citation.

▪ Dans les notes de bas de page, les références sont présentées de la même manière que dans la bibliographie, sauf pour les points suivants :

- l'ordre Nom, Prénom pour les auteurs est inversé : Prénom Nom (sans virgule)
- le nom de l'auteur peut ne pas être précisé dans la note, s'il a été cité dans le corps du texte.

▪ Si la note se réfère à une citation, il faut préciser exactement la / les pages d'où est extraite la citation : p. 201 ou p. 201-202 (et non pas pp.).

▪ Si la note se réfère au document dans son ensemble, on peut utiliser le mot latin *passim*, qui montre que l'idée dont il est question dans le corps du texte apparaît à différents endroits dans le document cité.

Exemple : Georges Forestier, *Esthétique de l'identité dans le théâtre français (1550-1680). Le déguisement et ses avatars*, Genève, Droz, 1988, *passim*.

L'utilisation des abréviations dans les notes de bas de page :

▪ sq. : signifie que l'idée énoncée apparaît dans les pages suivant la page citée
Ex. : Georges Forestier, *Esthétique de l'identité dans le théâtre français (1550-1680). Le déguisement et ses avatars*, Genève, Droz, 1988, p. 312 sq.

- *Op. cit.*, *ibid.*,...

Vous avez cité une référence et vous voulez la citer à nouveau. Voici comment utiliser les abréviations :

- si la référence a été citée quelques pages auparavant (pas plus de 3 ou 4) ou dans la même page, vous pouvez utiliser *op. cit.*, pour ne pas reprendre l'intégralité de la référence ;
- si vous citez le même document plusieurs fois dans la même page, après avoir utilisé *op. cit.*, vous utilisez *ibidem* (ou *ibid.*).

Exemple de notes sur une même page :

1. Georges Forestier, *Esthétique de l'identité dans le théâtre français (1550-1680). Le déguisement et ses avatars*, Genève, Droz, 1988, p. 22.

2. *Op. cit.*, p. 33. (Ou Georges Forestier, *op. cit.*, p. 33)

3. *Ibidem*, p. 500.

À la différence de leurs équivalents français (ouvr. cit.,...), *op. cit.* et *ibid.* se mettent uniquement en italiques.

- Cf. : attention à son utilisation abusive ; à l'origine il signifie « compare » → il doit être utilisé pour comparer deux ou plusieurs œuvres, théories, auteurs, etc. ; préférer Voir pour renvoyer à des document appelés pour étayer une argumentation.